



VILLERS BRETONNEUX

Arrondissement d'Amiens
Département de la SOMMEEXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DÉLIBÉRATION N° 05/20241211**OBJET : TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA RD 23 RUE DE DEMUIN ET
DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL****THÉMATIQUE : 9.1. Autres domaines de compétences des communes
(Conformément à la nomenclature issue de l'application « ACTES »)**

L'an deux mille VINGT-QUATRE, le **ONZE DÉCEMBRE**, dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de la Ville de Villers Bretonneux s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Didier DINOARD, Maire.

Membres présents : M. Mmes : DINOARD D. - D'HEILLY P. - ARTHUR D. - RICARD M. - M. CRAS A.- LEFEUVRE M-F. - LEROUX S. - LELIEUR-D'HIER L. - GUILLEMOT C. - HUYGHE P. - FOURNET M. - CATTEAU S. - DEGROOTE G. - LEFEBVRE M. - DURAND B. - VAQUEZ B. - FRANÇOIS F. - FINAZ P. - LAVOISIER E. - LAMBERT A.- DEVILLERS T.

Absent(s) excusé(s) :///

Absents excusés ayant donné procuration :

M. BLOOTACKER P. ayant donné procuration à Mme Martine RICARD.

Mme TALANDIER K. ayant donné procuration à M. André CRAS.

Mme BRUNELLE L. ayant donné procuration à Mme Monique FOURNET.

M. BACQUET F. ayant donné procuration à Mme Laurence LELIEUR.

Mme DE MUYNCK A. ayant donné procuration à Mme Patricia D'HEILLY

M. NZEUBA E. ayant donné procuration à M. Cédric GUILLEMOT.

- En exercice : 27	- Pour : 27
- Présents : 21	- Contre : 0
- Exprimés : 27	- Abstention : 0

Convocation : 05/12/2024

Secrétaire de séance : Séverine CATTEAU.

Le Maire présente le programme des travaux d'aménagement destinés à améliorer la sécurité rue de Démuin (RD23), en favorisant une conduite apaisée (Zone 30, implantation d'une écluse, signalisation verticale, signalisation horizontale blanche, passages piétons, bandes stop...) et en réalisant un cheminement piéton praticable par les personnes à mobilité réduite (enrobé de 1.40 m de large).

Ces travaux seront réalisés en conformité avec la convention technique et financière de l'agence routière du Conseil Départemental.

Le coût de l'opération serait composé comme suit :

28 356,50 € HT pour les travaux soit, 34 027,80 € TTC

1 417,83 € HT pour la Maîtrise d'œuvre soit, 1 701.39 € TTC

Le coût global de l'opération serait donc de : 29 774.33 € HT soit 35 729.20 € TTC

Ces travaux sont éligibles à l'aide financière du Conseil Départemental de la Somme au titre de l'aide à l'aménagement des traverses d'agglomérations sur routes départementales.

Le plan de financement serait le suivant :

DEPENSES € HT		RECETTES € HT		
TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT ET SÉCURITÉ	28 356.50	CD80 aménagement traverses agglomérations routes Départementales	11 909,73	40%
Maîtrise d'œuvre 6%	1 417.83	Commune	17 864.60	60%
TOTAL dépense	29 774.33	TOTAL recettes	29 774.33	100%

Afin de pouvoir réaliser ces travaux rapidement, il s'avère nécessaire de solliciter l'autorisation de préfinancement de l'opération avec un démarrage anticipé.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, avec 20 voix pour et 7 contres,

APPROUVE le projet des travaux d'aménagement destinés à améliorer la sécurité routière rue de Démuin (RD23),

APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessus,

SOLLICITE l'aide financière du Conseil Départemental de la Somme et l'autorisation de préfinancement de l'opération,

AUTORISE le Maire à signer tout document en découlant.

Envoyé en préfecture le 18/12/2024

Reçu en préfecture le 18/12/2024

Publié le **19 DEC. 2024**

ID : 080-218007508-20241211-05_20241211-DE

POUR EXTRAIT CONFORME,
Fait à Villers Bretonneux, le 11 décembre 2024

Secrétaire de séance,

Séverine CATTEAU



Le Maire,

Didier DINOUARD



**Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le
et publication ou notification le 19 DEC. 2024**

18 DEC. 2024

Le Maire,

Didier DINOUARD



Le Tribunal administratif d'Amiens peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération du Conseil municipal pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Préfecture de la Somme;
- date de sa publication/notification.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;

deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse expresse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Villers-Bretonneux
Utilisateur : PASTELL villersbretonneux.actes

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte : **05_20241211**
Objet : **Travaux d'aménagements de traverse d'agglomération sur la RD 23 rue de Démuin et plan de**
Type de transaction : **Transmission d'actes**
Date de la décision : **2024-12-11 00:00:00+01**
Nature de l'acte : **Délibérations**
Documents papiers complémentaires : **NON**
Classification matières/sous-matières : **9.1 - Autres domaines de competences des communes**
Identifiant unique : **080-218007508-20241211-05_20241211-DE**
URL d'archivage : **Non définie**
Notification : **Non notifiée**

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 080-218007508-20241211-05_20241211-DE-1-1_0.xml	text/xml	924 o
Document principal (Délibération) Nom original : 05_20241211.pdf Nom métier : 99_DE-080-218007508-20241211-05_20241211-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	141.3 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente d'être postée	18 décembre 2024 à 09h16min15s	Dépôt dans un état d'attente
Posté	18 décembre 2024 à 09h17min18s	La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur Claude
En attente de transmission	18 décembre 2024 à 09h18min34s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	18 décembre 2024 à 09h21min39s	Transmis au MI
Acquittement reçu	18 décembre 2024 à 09h26min52s	Reçu par le MI le 2024-12-18